



## Réforme des retraites

## De quel côté est « l'efficacité » syndicale ?

## Retraites : c'est quoi cette réforme ?

Jusqu'à maintenant, en France, les pensions de retraites sont financées par les cotisations salariales et patronales. Ces cotisations constituent en fait un revenu différé : c'est la pension. Issu des mesures prises par le Conseil national de la Résistance, ce système est basé sur la solidarité intergénérationnelle, puisque les actifs du moment cotisent pour payer les pensions des retraités.

Aujourd'hui, l'âge légal de départ en retraite est fixé à 62 ans. Les agents nés à partir de 1973 doivent valider 172 trimestres. La pension des enseignants est calculée en prenant en compte les 6 derniers mois d'exercice, avec un taux de pension de 75%.

Le gouvernement veut mettre en place, une retraite par points. Cela signifie que chaque Euro cotisé permet d'acquérir des points. De ce fait, le niveau de pension dépendra du nombre de points acquis et de la valeur de ce point, sachant que cette réforme est dictée par un cadre financier contraint : le financement des retraites devra représenter moins de 14% du PIB.

## VERS L'UTILISATION DES RETRAITES COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

DIS, JE VOUDRAIS BIEN FAIRE UN CADEAU FISCAL À DES COPAINS, MAIS BON... JE SUIS UN PEU RIC-RAC QUESTION BUDGET...

OK BOSS !

JE BAISSE LA VALEUR DU POINT ET JE RECULE L'ÂGE D'ÉQUILIBRE DE DÉPART À LA RETRAITE.



On glisse donc à une toute autre logique économique et sociale. Cette réforme renvoie chaque individu à une position issue de sa carrière professionnelle, qu'elle ait été complète ou hachée par la précarité, le chômage ou les interruptions de tout ordre. **Cette réforme aura pour conséquence la promotion de retraites « complémentaires » par capitalisation.**

## Baisse généralisée des pensions comme objectif

La pension des enseignants ne sera donc plus calculée à partir des 6 derniers mois d'exercice. Des simulateurs montrent que la baisse des pensions pour les enseignants serait de l'ordre de 600 à 900 € par mois ! (voir le simulateur du SNES-FSU, [www.etmaretraite.fr](http://www.etmaretraite.fr) déjà diffusé sur notre site).

## Quelles revendications et quelles stratégies syndicales ?

Le ministre Blanquer a été obligé de reconnaître les conséquences de la mise en place de cette réforme en découvrant la baisse drastique des pensions pour les enseignants. Il a d'abord annoncé vouloir revaloriser les salaires pour « maintenir le niveau de retraites » des enseignants. Mais comment ?

Un article de Libération du 10 décembre 2019 affirme que, pour maintenir les pensions des enseignants au niveau d'aujourd'hui avec le nouveau mode de calcul, cela nécessiterait d'augmenter les salaires d'environ 25% !

Or, le président Macron et le gouvernement Philippe ont parlé de 10 à 15 milliards d'euros de revalorisation sur 25 ans, soit entre 452,34 € et 678,50 € bruts par an pour chaque enseignant, qui représentent entre 37,70 € et 56,54 € bruts par mois pour chaque enseignant ! On est donc très loin du compte, surtout que ces annonces s'accompagnent

d'une « redéfinition des missions », avec de nouvelles tâches, moins de vacances et le développement de primes en guise de revalorisation.

sont très mal payés, un point c'est tout ! Et elle doit se faire sous forme de redéfinition de nos grilles indiciaires et par l'augmentation du point d'indice.



Et vous pensiez qu'on n'allait pas taper du poing sur la table ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires  
En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



Il y a donc tromperie lorsque le gouvernement promet le même niveau de pension aux enseignants qu'aux autres fonctionnaires de catégorie A car il confond ce qui relève d'un ajustement des salaires pour rattraper le niveau de pension prévu par la réforme, de ce qui constitue une véritable revalorisation pour récupérer les conséquences de la stagnation du point d'indice depuis 2010.

Du coup, afin de sauvegarder nos retraites et nos pensions la seule revendication qui tienne, est celle du retrait de cette réforme des retraites par points ! Cela passe par des actions et mobilisations diverses, diversifiées : grève, manifestations, rassemblements, tractage, marches, etc.

Quant aux organisations syndicales dites « réformistes » qui ne demandent pas le retrait de cette réforme et qui se félicitent du report de l'âge pivot, si elle arrive à son terme, elles seront responsables de la baisse généralisée des pensions, de l'appauvrissement des salariés et retraités et d'une régression sociale d'ampleur dans notre pays !

Pour le SNUipp et la FSU, la revalorisation salariale ne doit pas être liée à la mise en place de la réforme des retraites. Cette revalorisation salariale est nécessaire car les enseignants français

**Mardi 14 et jeudi 16 janvier 2020**

Deux journées de grève et de mobilisations  
Suivre les informations sur notre site



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège  
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 et [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)